

Oui à la révision partielle de la Loi sur les stupéfiants

Communiqué de presse du 10 juillet 2008

Politique drogue : inscrire dans la loi un modèle qui a fait ses preuves

Depuis des années, la politique drogue de la Confédération repose sur le principe des 4 piliers qui conjugue répression, prévention, traitement et réduction des risques. La révision partielle de la Loi sur les stupéfiants vise uniquement à inscrire dans la loi, ce principe éprouvé, repris aujourd'hui par de nombreux pays dans le monde. Bien que soutenue par le Conseil fédéral et l'ensemble des acteurs concernés, cette révision a été attaquée par référendum et les signatures seront déposées aujourd'hui (votation le 30 novembre 2008). Un comité national de soutien à cette indispensable révision s'oppose à tout traitement idéologique de la question complexe des dépendances et se prononce en faveur d'une inscription nécessaire et justifiée de la politique des 4 piliers dans la législation. Ce comité regrette que le fondamentalisme des référendaires tente de provoquer une régression au temps des scènes ouvertes de la drogue.

Au début des années 90, les images de la scène ouverte zurichoise de la drogue (misère, souffrance et mort) ont fait le tour du monde. La question de la drogue se trouvait alors tout en haut du baromètre des préoccupations des Suisses. C'est à ce moment que la Suisse a adopté la politique des 4 piliers qui allie intelligemment prévention, thérapie, aide à la survie et répression. Cette nouvelle approche a été suivie d'effets positifs: la criminalité a diminué et le nombre de personnes en traitement a augmenté.

La révision partielle de la Loi sur les stupéfiants veut inscrire dans la loi cette politique et ses acquis. En mars 2008, elle était acceptée par les Chambres fédérales à une large majorité par le PRD, PDC, PS et les Verts. Seule la droite extrême s'y est opposée et le petit parti UDF-EDU a lancé un référendum. Face à la menace que fait peser le référendum sur cette révision d'importance, un comité national de soutien s'engage pour la révision partielle de la LStup. Il regroupe 28 organisations touchées directement ou indirectement par la problématique des dépendances. La coalition est large et représente la quasi-totalité des sensibilités et professions concernées par les drogues en Suisse. Elle comprend par exemple la FMH, Pro Juventute, la Fédération suisse des fonctionnaires de police, l'Association faîtière des enseignantes et des enseignants (ECH), la Fédération faîtière des associations régionales et locales de parents, partenaires et autres proches concernés par les problèmes liés à la drogue (VEVDAJ), l'Association des médecins cantonaux suisses (ANCS), le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) et l'Association des professionnels chrétiens des réhabilitations et thérapies de la toxicomanie (ACRT).

La révision de la loi sur les stupéfiants pose les conditions nécessaires à une amélioration de la sécurité

La révision partielle de la loi garantit la coopération de mesures policières, médicales et sociales. Aujourd'hui, la Suisse dispose d'une large offre de thérapies. L'offre du secteur des thérapies résidentielles propose environ 1'500 places pour les personnes dépendantes. L'accent y est mis principalement sur la réhabilitation et l'intégration dans les domaines du domicile, travail, formation et temps libre. Dans le secteur ambulatoire, il existe plusieurs institutions et programmes. Actuellement, environ 17'500 personnes dépendantes suivent un traitement de substitution à la méthadone. Elles sont 1'300 à suivre un traitement avec prescription d'héroïne. La prescription médicale d'héroïne qui concerne des personnes gravement dépendantes a été créée en 1992 par un arrêté urgent. Depuis, ce modèle thérapeutique s'est développé au niveau international où il a été salué comme un succès. La révision partielle de la Loi permet cette forme de thérapie. Le point commun à toutes ces thérapies est de stabiliser les dépendances graves, de conduire à plus d'autonomie et de viser une réintégration/réhabilitation sociale. Par ailleurs, les évaluations de cette politique ont démontré une chute importante de la criminalité liée à l'approvisionnement de substances illicites.

La révision garantit le fédéralisme

Le travail en matière de dépendances doit être adapté à chaque région, selon les besoins et les particularismes locaux. Chaque communauté décide donc librement de la politique drogue à mener dans sa ville ou son canton, dans une logique de fédéralisme. Toutefois, afin d'utiliser au mieux les ressources limitées, la Confédération doit pouvoir s'appuyer sur une vision globale. Elle coordonne la recherche, assure la continuité de la formation, surveille les grandes évolutions et assure la qualité des offres.

La révision de la Loi sur les stupéfiants précise les interfaces et les responsabilités. Elle favorise une vision prospective et efficace de l'aide apportée aux personnes dépendantes. Elle institutionnalise une répartition des tâches qui a été éprouvée et permet une meilleure efficacité entre les différentes mesures.

La révision de la Loi sur les stupéfiants protège les plus faibles

Parce que les enfants et les jeunes sont aujourd'hui de plus en plus tôt en contact avec les stupéfiants, la révision partielle de la LStup met également un accent sur les enfants et la protection de la jeunesse. Elle pose au centre de ses préoccupations la prévention tout en renforçant la répression là où cela s'avèrerait nécessaire - par exemple, en punissant plus sévèrement le trafic de drogue aux abords des écoles et des centres de formation. Grâce à une détection précoce orientée plus particulièrement sur les enfants et les adolescents, les enseignants et autres personnes adultes de référence sont à même de réagir rapidement dès les premiers signes de consommation à risque.

Plus d'infos sur <http://www.grea.ch>

Contact et informations complémentaires : Jean-Félix Savary, GREA, 079 345 73 19